

DEPARTEMENT
OISE

ARRONDISSEMENT
CLERMONT

CANTON
ESTREES ST DENIS

MAIGNELAY-MONTIGNY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 6 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un le six décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maignelay-Montigny s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Denis FLOUR Maire.

NOMBRE

De conseillers en exercice	23
De présents	21
De votants	23

OBJET

**PLU : Approbation
de la modification simplifiée n°1**

Date de la convocation : 01/12/2021

Nombre de votes pour : 23
 Nombre de votes contre : 0
 Nombre d'abstentions : 0

Etaient présents :

M. LEGUEN Gilles, Mme BROWET Joëlle, M. CZEPCZYNSKI Jean-Pierre, Mme WALLON (CENSIER) Christine, M. PETIT Jean-Luc, Mme COURSEAUX Estelle, Mme MARCHAND Marie-Jeanne, Mme PRUVOST Gisèle, M. MARCHAND Jean-Pierre, M. FIEVEZ Patrick, M. CARPENTIER Didier, M. CHAPUIS-ROUX Françoise, Mme BOUCHART Carine, Mme MOKRI Djamilia, Mme DELPLANQUE Sophie, Mme POCHOLLE Stéphanie, M. NAVARRO Julien, Mme GRIGNON Amélie, M. LEFRANC Dominique et M. DELAME Cédric

Absents représentés :

Mme LOISEL Marie-Christine qui avait donné pouvoir à M. DELAME Cédric
 M. VAUCHELLE Patrick qui avait donné pouvoir à M. LEFRANC Dominique

Secrétaire : Monsieur DELAME Cédric

- VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-36 et suivants et L.153-45 et suivants,
- VU le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé par délibération du 30/06/2017 et mis à jour par arrêté du 13/03/2018,
- VU la notification du projet de modification simplifiée aux Personnes Publiques Associées, par courrier du 19/07/2021 conformément aux articles L153-40, L132-7 et L132-9 du code de l'urbanisme,
- VU les pièces du dossier de modification simplifiée du PLU mises à disposition du public du 04/10/2021 au 04/11/2021 aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat et consultables sur le site internet www.maignelay-montigny.fr,
- VU le registre mis à disposition du public pendant un mois et les remarques de Madame PAYEN Stéphanie et de Madame PETIT Evelyne,
- VU l'avis de la Région Hauts de France en date du 02/09/2021,
- VU le courrier de l'Association au5v, en date du 05/10/2021,

Entendu le bilan de la mise à disposition et l'analyse des avis reçus et remarques formulées (jointe en annexe à la présente délibération),

Considérant que le projet de modification simplifiée du PLU tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être adopté, conformément à l'article L.153-47 du code de l'urbanisme,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

A L'UNANIMITE ET A MAIN-LEVÉE

Envoyé en préfecture le 07/12/2021

Reçu en préfecture le 07/12/2021

Attesté le

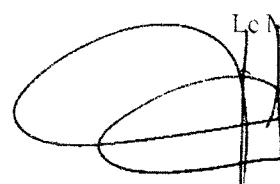
D : 060-216003715-20211206-07DEC21 07:00

- DECIDE** d'approver la modification simplifiée n°1 du PLU.
- AUTORISE** M. le maire à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- INDIQUE** que le dossier de modification simplifiée du PLU est tenu à la disposition du public à la mairie de MAIGNELAY-MONTIGNY aux jours et heures habituels d'ouverture.
- PRÉCISE** que le dossier est également consultable sur le site internet www.maignelay-montigny.fr.
- INDIQUE** que, conformément à l'article R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie de MAIGNELAY-MONTIGNY durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.
- que, conformément à l'article R.153-22 du code de l'urbanisme, la présente délibération ainsi que les documents sur lesquels elle porte seront publiés sur le portail national de l'urbanisme selon des modalités fixées par arrêté du ministre chargé de l'urbanisme.

La présente délibération, accompagnée du dossier de modification simplifiée du PLU approuvé, sera transmise en sous-préfecture au titre du contrôle de légalité.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits.
Extrait certifié conforme.

Envoyé en préfecture le 07/12/2021
Reçu en préfecture le 07/12/2021
Affiche le
D : 060-216003715-20211206-07DEC21_07-DE

Le Maire


Denis FLOUR